



Compte-Rendu de la CAPC des AS et ASHQC du 14 mars 2019

La CAPC des AS et ASHQC de cette nouvelle mandature s'est tenue le 14 mars 2019 sous la présidence de Monsieur BOSEK, chef du bureau gestion ministérielle des fonctionnaires et des ouvriers de l'État.

Début de séance par la présentation individuelle des représentants de l'administration et des représentants du personnel civil (nouveaux arrivants).

Lors de cette CAPC, seules 2 organisations syndicales ont procédé à la lecture d'une déclaration liminaire (CGT et UNSA Défense).

La CAPC se déroule suivant l'ordre du jour :

I) Approbation du règlement intérieur :

Lecture du règlement intérieur par le représentant de l'administration suivi de l'approbation à l'unanimité.

II) Désignation du secrétaire adjoint :

Conformément au décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et à l'article 29, la représentante UNSA Défense a été désignée par les membres de la CAPC pour exercer les fonctions de secrétaire adjointe

III) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 :

Des remarques formulées par les représentants concernant les retards accumulés sur la validation des PV. L'administration confirme les retards pris par le bureau de gestion et promet d'y remédier et de mettre à la disposition des représentants le PV sous un délai d'un mois. La question de la visioconférence a été posée pour les dossiers ne nécessitant pas forcément un déplacement mais qui pourront être traité à distance.

Procès-verbal enregistré et non voté.

IV) Suites données à la CAPC du 20 septembre 2018 :

Suite de détachement entrant :

L'arrêté concernant un agent du Centre hospitalier Bretagne Atlantique a été signé le 25 septembre 2018.

Suite des non-titularisations :

Un arrêté de non-titularisation concernant un agent a été signé le 25 septembre 2018.

Un arrêté de prolongation de stage pour un agent a été signé le 24 septembre 2018 pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2018.

V) Questions diverses :

- Point sur la formation des ASHQC/Brancardiers en distorsion d'emploi.

Pas de surprise les problématiques seront abordé lors du prochain groupe de travail qui sera consacré au parcours professionnel des ASHQC. Il restera de savoir comment les

accompagner dans le cadre d'une restructuration ou une réorganisation fonctionnelle ?

Un schéma se profile qui sera semblable au parcours professionnel des militaires par une projection globale de l'ensemble de la carrière du fonctionnaire (De l'entrée au statut jusqu'à la sortie).

- Point sur la Mise à Disposition des agents chez les partenaires.

Les agents conservent leurs statuts. Dans le cadre de la convention, ils jouissent des mêmes droits que les autres fonctionnaires.

Seuls les agents de Robert Picqué à Bordeaux seront insérés dans le cadre de la convention avec le partenaire.

- Point sur les problèmes de rémunération d'un agent de l'HIA PERCY.

Il s'agissait d'une baisse de rémunération entre le passage de contractuel à fonctionnaire qui s'est accentuée avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source en janvier 2019.

Pour ce personnel les remboursements divers se feront de la manière suivante :

- Remboursement de transport : L'ensemble des frais seront traités sur le traitement du mois d'avril 2019 ;
- Prime de sujétion qui sera régularisée en mars 2019 ;
- La période de décembre 2018 sera aussi régularisée en mars 2019
- CSG sera régularisée sur avril 2019.

Toutefois, la CGT restera vigilante sur l'évolution du dossier et se réservera le droit d'un rappel sur les engagements pris.

La prochaine CPAC des AS/ASHQC se tiendra le 19 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et annonce la fin de séance.

Les sujets abordés par la CGT dans sa déclaration liminaire :

- ❖ **La dématérialisation du CREP 2019 :** qui est une nouveauté pour les agents avec ses lots de difficultés ; inaccessibilité de l'outil informatique et agents pas suffisamment formés en bureautique.

La CGT sera attentive à l'évolution de ce nouveau dispositif et conseille aux salariés qui n'ont pas la maîtrise de l'outil informatique de demander au moment de l'entretien d'évaluation annuelle une formation bureautique afin de s'affranchir des aléas des dossiers dématérialisés. Le logiciel ESTEVE est un nouvel outil dématérialisé pour l'évaluation des agents. La CGT rappelle qu'il est nécessaire de rester vigilant durant la phase avec le N+1 car tout se joue à ce moment.

- ❖ **Les annotations mal formulées et pas assez développées :**

L'administration engage les employeurs à être attentif sur le contenu de CREP.

Que les employeurs fournissent également des efforts sur les appréciations littérales.

Quelques astuces pour une bonne préparation du CREP :

- Ne jamais accepter que le CREP se déroule sur une journée de garde ou de nuit ;
- Vérifier que votre dossier est complet et qu'il vous a été remis 8 jours avant ;
- En cas de souci constaté dans votre CREP avant la signature définitive du N+1, vous avez la possibilité de demander une modification ;
- Il est conseillé de bien lire et relire son CREP avant d'apposer votre signature

définitive après les signatures des N+1 et N+2.

Toutefois, après la signature du N+2, il reste encore la possibilité pour l'agent de faire un recours auprès de l'instance paritaire des AS/ASHQC.

❖ ***L'âge est-il un frein à l'avancement ou à partir de quel âge l'agent est trop âgé pour prétendre à l'avancement au grade supérieur ?***

- Pour l'administration, l'âge ne constitue pas un critère à l'avancement au grade ;
- C'est un choix éclairé de l'employeur, basé sur les compétences et qualités professionnelles, sur le poste occupé et la carrière de l'agent ;
- Le critère d'âge, n'est pas un critère préjudiciable à l'avancement des agents (quel que soit l'âge ex : 50 à 62 ans).

Pour la CGT, quel que soit l'âge, un agent doit avoir accès à l'avancement au grade supérieur, s'il remplit les conditions nécessaires. C'est un choix réservé au pouvoir discrétionnaire de l'employeur.

En conclusion :

La **CGT** espère que l'administration s'attaquera aux maux qui engendrent tant de souffrance au travail :

- ✓ ***Comment reconfigurer le poste de travail pour une meilleure efficacité et de plus d'écoute et d'harmonie avec son environnement de travail ;***

Ce groupe de travail sur le parcours professionnel des AS/ASHQC sera l'occasion pour les salariés de saisir l'opportunité pour faire avancer le débat sur ce qui est leur cœur de métier : Soignant/Soigné et non Soignant/Multitâches.

Vous pouvez compter sur vos représentants CGT pour une profonde réflexion sur l'aménagement du poste de travail.

Vos élus en CAPC sont :

**Monsieur Clément TIFEAU/ASCE – Madame Catherine LOSCH/ASCE
Madame Samantha COUCHY/ASHQ CN – Madame Nora ZEGGANE/ASHQ CN**